

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 13 janvier 2004 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Claude Crance, Jérôme Gayet, Pascale Dard, Philippe Doussot, Jean-Luc Guillaume, Dominique Jacob, Daniel Moine, Philippe Tisserand.

Informations

Démission de Michel RUEDIN

Suite à la démission de Michel RUEDIN pour convenances personnelles, le maire propose à Jean-Luc GUILLAUME d'assurer cette fonction. Toutefois, nous devons attendre que le préfet entérine la démission de Michel RUEDIN avant de procéder à une élection. Par ailleurs, nous pourrions faire une élection municipale pour élire un onzième conseiller en même temps que les prochaines élections régionales.

Projet TGV

Le mercredi 28 janvier à 20 h, le cabinet CETEC sera présent à la mairie pour faire le point sur l'avancée du projet.

Parcelle JOYANDET

Monsieur BRETON, géomètre, viendra délimiter la parcelle JOYANDET, avant le 15 février 2004, afin de préparer l'acte de cession.

Lotissement des Bois de Chaucenne

Une rencontre entre le cabinet GAUME, le CIAL, et la STD vendredi 9 janvier 2004 afin de trouver un accord sur les travaux restant à faire. Un compromis semble avoir été trouvé. Il faut faire un avenant au permis de lotir initial, car des modifications ont été apportées pour des raisons qui arrangeaient tout le monde. Les haies végétales prévues sur les trottoirs ont été supprimées et remplacées par des puits de terre pour planter des arbustes. Cette solution ne donnant pas satisfaction, il est préférable de combler ces puits avec du béton désactivé ou de l'enrobé. Il faut également faire des travaux nécessaires à l'écoulement d'eau depuis l'aire de jeux. Ces décisions devront être prises avec la majorité des 2/3 des co-lotis.

Projet du giratoire sur la RD 8

Une rencontre a eu lieu le mardi 13 janvier à 16 h 30 avec la DDE et des représentants du Conseil général (service routes et service territorial d'aménagement de Besançon).

Le projet technique évolue sur le secteur de la rue des Sapins. L'"écluse" prévue initialement sera remplacée par un passage piétons avec un îlot central qui permettra de traverser en deux étapes, en sécurité. Le giratoire n'intégrera pas le chemin de Faney. Il s'agit également de décider entre un giratoire de petit diamètre avec des abords franchissables ou un giratoire de diamètre plus important mais avec des abords non franchissables.

La DDE doit proposer une nouvelle mouture du projet avec sécurisation des abords de la RD 8 pour les piétons.

Il y aura une consultation auprès d'un bureau d'étude pour la maîtrise d'oeuvre de ce projet, car ce ne peut être une compétence de la DDE en raison de la diversité des travaux (route, électricité, eau).

Le Conseil général participera financièrement à ce projet en ce qui concerne la chaussée et sa structure, ainsi que par les diverses subventions (bordures de trottoirs, eau...).

En raison du coût important des travaux, il faudra sans doute envisager ce chantier sur deux ans (fin 2004, début 2005, si possible).

Le Maire a également interrogé les représentants du Conseil général sur la sécurisation du secteur sous les roches (virage sous le château d'Uzel). Une réflexion se fera sur une signalisation possible des virages.

Proposition d'une ouverture de classe à l'école de Chaucenne

Mardi 13 janvier à 18 h 30, l'Inspectrice de l'Education nationale de notre circonscription, les enseignants et les maires du RPI et la Présidente du SIVOM se sont rencontrés pour faire le point sur la situation prévue à la rentrée de septembre 2004. 66 élèves prévus en maternelle devraient permettre l'ouverture d'une troisième classe dans notre village. De plus, l'inscription de quelques enfants de 2 ans serait peut-être possible si l'effectif

des classes ne dépasse pas 25 élèves en moyenne et selon des conditions qui seront fixées par la Directrice de la maternelle.

Si cette ouverture de classe a lieu, elle sera installée dans l'actuelle bibliothèque. Les livres qui concernent les enfants de la maternelle pourraient peut-être garder leur place dans une des classes. Quant aux autres livres, certains conseillers réfléchissent à la rénovation de la grande salle au rez-de-chaussée de la mairie afin de retrouver un espace relativement fonctionnel. A suivre.

L'inspectrice a également évoqué l'éventualité de la création d'une école intercommunale avec une direction pour sept classes, qui permettrait au Directeur d'avoir une journée de décharge pour accomplir le travail administratif. Ce projet ne semble pas intéresser les maires des trois communes qui ont récemment beaucoup investi dans les écoles de leur village. Par ailleurs, l'identité d'un village est totalement différente avec ou sans école.

Délibérations

1) Encaissement d'un chèque d'un montant de 342,23 € de la mission TGV pour la pose de piézomètres (pour mesurer le niveau de l'eau) dans la forêt communale.

Vote pour à l'unanimité.

2) Régularisation des charges locatives pour les locataires de la maison de Mollans

Vote pour à l'unanimité.

3) Achat d'une tête émettrice pour le compteur du château d'eau sur les crédits restants de l'opération d'amélioration du réseau d'eau, pour un montant de 1 518,92 €.

Vote pour à l'unanimité.

4) Autorisation donnée au Maire pour signer une convention qui permettrait à la CAGB de prendre en charge la numérisation du cadastre en collaboration avec EDF et France Télécom. Cette convention nous permettra d'avoir accès aux informations recueillies.

Vote pour à l'unanimité.

5) Autorisation donnée au Maire pour faire les différentes démarches, signer la vente et les documents afférents au dossier concernant la vente de la parcelle JOYANDET.

Vote pour à l'unanimité.

6) Attribution du logement libre à la maison de Mollans à Monsieur BOUDOT et Mademoiselle FRADIQUE à partir du 1^{er} Février 2004.

Vote pour à l'unanimité.

Compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2003 à Avanne :

ORDURES MENAGERES 2004 - ouverture des plis

Collecte du verre (apport volontaire, toutes les 3 semaines) :

Le choix s'est porté sur la société SOLOVER, mieux disante pour un montant de 33 € la tonne H.T.

Collecte des produits valorisables (Semaines impaires):

Le choix s'est porté sur la société I.S.S., mieux disante pour un montant de 6,91 € par habitant.

Tri des produits valorisables (Marché sous couvert du SYBERT)

NICOLLIN-ESKA retenus pour un montant de 170€ la tonne H.T